



Chartreuse Dynamique,

Un projet ambitieux et raisonné au service de l'intérêt général

Groupe de travail pour un projet municipal avec Jean-Claude RECEVEUR

www.chartreusedynamique.com – projet@chartreusedynamique.com

Avant-propos :

ce projet est élaboré dans le cadre des élections municipales 2014, par la liste « Chartreuse Dynamique », constituée autour de Jean-Claude RECEVEUR, dans l'éventualité où notre liste serait élue. Ce projet est une base de travail, qui devra nécessairement passer par une **phase de concertation entre l'école, les délégués des parents d'élèves, et l'Inspection Académique qui valide en dernier lieu.**

PROJET SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Que l'on soit parent d'élève ou pas, tout le monde a plus ou moins entendu parler de la réforme des rythmes scolaires. Elle est imposée par le Ministère de l'Education Nationale, et s'adresse à toutes les écoles primaires, à partir de septembre 2014, et l'organisation est à la charge des communes.

Elle consiste à répartir les 24 h de classe sur 9 demi-journées au lieu de 8 actuellement. La journée d'un élève est réduite de 45 min en moyenne; en contrepartie il travaillera le mercredi matin. La réforme prévoit que le temps d'accueil des enfants reste inchangé. Ainsi, les mairies ont obligation de gérer les 3 heures dégagées, en organisant des nouvelles activités périscolaires (NAP : nouvelles activités périscolaires). Ces activités restent facultatives pour les enfants. Chaque commune a la liberté d'organiser ces 3 heures comme elle l'entend à condition de présenter un projet validé par l'Inspection Académique.

1) QUEL SENS DONNER A CES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES ?

Faisons de cette réforme un atout pour nos enfants et ne la vivons pas comme une contrainte. Cette réforme a été ordonnée pour réduire l'échec scolaire, nous devons envisager ce nouveau temps dégagé comme une autre façon d'apprendre, **une chance donnée à tous les enfants de l'école de découvrir d'autres activités.**

Ces NAP, doivent être au service du projet d'école, afin que les enfants fassent davantage de liens entre l'école et le monde extérieur. Elles doivent aussi permettre à l'enfant de mieux connaître son environnement proche, par un projet de territoire.

2) QUELLE PROPOSITION D'ORGANISATION ?

- Mettre les NAP en fin d'après-midi n'est pas forcément la meilleure solution. En effet, en fin de matinée et en fin d'après-midi, l'attention des élèves remonte alors qu'elle est plus difficile à obtenir tout de suite après le repas. **Pourquoi ne pas envisager de mettre les NAP en début d'après-midi ?**

- **Propositions d'horaires (l'option 1 nous semble préférable)**

Option 1 : 2 jours par semaine (par exemple mardi et jeudi)

	8h30	11h30		13h30 - 15h00	16h30
mat-CP	Temps pédagogique	pause méridienne		NAP	Temps pédagogique
	8h30	10h30 - 12h00		14h00	16h30
CE-CM	Temps pédagogique	NAP	pause méridienne		Temps pédagogique

Pour les maternelles, au choix avec la sieste en début d'après-midi, moins d'enfants à encadrer, sans nécessairement les pénaliser étant donné que bouleverser les habitudes est perturbant à cet âge.

Option 2 : idem, en inversant mat-CP et CE-CM

> Si le choix était fait d'inclure absolument les maternelles aux NAP

Option 3 : pour toutes les classes idem à la ligne

« mat-CP » avec NAP de 13h30 à 15h30

> Ne permet plus les horaires décalés, et nécessite un encadrement doublé en même temps.

- **Pour le mercredi, l'école se finissant à 11h30,** il semble indispensable que la commune organise au minimum une

	8h30	11h30		13h30
mercredi	Temps pédagogique		garderie + solution repas	

garderie au périscolaire jusqu'à 13h30, avec soit un repas emporté par les élèves, soit un repas en remplacement de la cantine par exemple au chalet de la ville de Sète (accord à définir).

- Ceci permettrait que tous les jours les enfants commencent et finissent à la même heure tous les jours (mercredi mis à part), avec les mêmes horaires qu'actuellement. Et ceci résoudrait le problème du ramassage scolaire qui passerait à la même heure.
- Des créneaux de 1h30 permettraient des activités plus complètes, alors que c'est difficile sur 45mn, avec le temps perdu avec une pause avant l'activité, la mise en place et le rangement inclus...
- Le temps pédagogique est adapté avec les pics d'attention des élèves.
- Ceci permettrait aux enseignants de continuer les horaires décalés appréciés de tous.
- Décaler les NAP pour les maternelles/CP et CE/CM permet d'avoir les mêmes animateurs en continu pour les deux groupes ; sinon il faut mobiliser minimum 5 animateurs en même temps !
- Ceci permettrait d'employer le personnel municipal présent sur le temps méridien en continuité avant-après pour encadrer ces NAP.

3) QUELLES ACTIVITES PROPOSEES ?

« **Mens sana in corpore sano** », proposer des activités culturelles, sportives, en lien avec l'histoire locale.

Le sondage que nous avons effectué auprès des associations démontre la volonté de plusieurs d'y participer, soit avec des nouveaux horaires, soit en décalant les activités associatives déjà en place.

*Les activités culturelles : Musifolk veut bien peut-être intervenir, ainsi qu'une activité dessins artistiques ; nous pourrions envisager un travail avec l'Eglise de St Hugues; faire intervenir Pic Livre ; nous proposons de construire un projet pilote autour d'un parcours pédagogique avec les agriculteurs locaux (et avec le PNR en soutien éventuel)...

* Les activités sportives : Charmant Som Gym, le biathlon, le judo semblent motivés à changer leurs horaires et/ou intervenir. L'activité ski déjà existante pourrait s'intégrer dans ces NAP avec un coût déjà financé. Pourquoi ne pas travailler avec les pompiers, qui ont déjà un programme « cadets » pour susciter des vocations...

* favoriser l'intergénérationnel : Inviter les papis mamies disponibles pour animer des ateliers lecture, raconter le temps passé et l'histoire de la Chartreuse, jouer à des jeux de société, aider aux devoirs... (exemple réalisé à Miribel les Echelles). L'idée n'est pas de faire à moindre frais, mais d'intégrer les Anciens à des activités bénéfiques à tous.

Ces activités pourraient être décidées d'une période de vacances à une autre. Les enfants s'y inscriraient pour la période entière.

4) COUT :

- Une participation financière sera certainement demandée aux familles pour les autres activités, comme cela se pratique dans presque toutes les communes, éventuellement selon un tarif au quotient familial.
- **Ces activités périscolaires ont un coût moyen estimé à 230 € par enfant par année, soit un coût total approximatif de 23.000€ /an pour tous les enfants.**
 - L'aide de l'Etat s'élève à 50€ par enfant par an. Un autre dispositif de la CAF permet d'obtenir 50€ de plus annuellement par enfant, soit 10.000€ au total.
 - En considérant que la moitié des élèves effectueront une des activités payantes, et la moitié les activités gratuites, le coût à financer pour la commune est environ de 11.500€ / an. (si ¼ des enfants en activités gratuites, 17.250€).
 - Le coût pour la commune, dans ce dispositif, est donc entre environ 1.500€ et 10.000€ /an
- Si nous étions élus, nous nous engageons à ce que la commune prenne en charge ce complément financier, **afin qu'il y ait en permanence au moins 1 activité gratuite, dans un dispositif de qualité comme défini ci-avant.**
- Malgré des finances municipales difficiles, cet investissement nous semble très modeste en regard de l'apport concret pour la centaine d'enfants à l'école de Saint-Pierre-de-Chartreuse, et doit être prioritaire face à d'autres dépenses, afin de faire de cette réforme un véritable atout pour les enfants et proposer autre chose que de la « garderie ».

5) MISE EN PLACE :

- La mise en place de ces NAP doit se faire en concertation avec tous les partenaires : Mairie – Directrice de l'école et enseignants - délégués des Parents d'Elèves – Sou des Ecoles – Associations
- Un conseiller municipal doit être le référent en matière d'affaires scolaires.
- Un coordinateur doit pouvoir faire le lien entre tous. Pourquoi pas en collaboration avec la personne embauchée en contrat d'avenir à l'Office de Tourisme (modalités à définir avec l'Office du Tourisme) ?
- Il faut se rapprocher des autres communes pour participer aux projets collectifs, et mutualiser les moyens.

